



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction de hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque et filets sur la commune de Chapelle Vallon, dans l'Aube (10)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

BRUNEL

Prénom(s)

Alexandre

2.2 Personne morale

Dénomination

UNITe

Raison sociale

N° SIRET

3 3 2 3 4 6 7 0 9 0 0 1 1 3

Type de société (SA, SCI...)

SA à Directoire et conseil de surveilla.

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MAUREAU

Prénom(s)

Stéphane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire ; 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Installations photovoltaïques sur ombrières d'une puissance égale ou supérieur à 300kWc ; a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de hangars d'élevage type volières photovoltaïques avec filets pour un élevage existant de poules pondeuses, poules d'ornements et oiseaux exotiques. Ce projet de volières s'étend sur une surface cadastrale totale de 29 945m².

Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, un poste de transformation et un poste de livraison seront implantés à proximité des volières.

Une réserve incendie type bâche sera implantée sur site ainsi qu'un local technique d'une emprise au sol de 20 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à de nombreux objectifs :

1 - Remplacer les volières existantes par des volières modernes permettant d'améliorer les conditions d'élevage et le confort des oiseaux :

- > en construisant des volières plus hautes pour favoriser le vol des oiseaux et donc leur bien-être,
- > en créant dans les volières des zones abritées des intempéries climatiques comme les orages ou les fortes chaleurs.

2 - Améliorer la biosécurité de l'élevage en limitant les interactions avec la faune sauvage et les oiseaux migrateurs notamment en permettant de positionner les mangeoires et abreuvoirs à couvert.

3 - Pérenniser l'activité de l'éleveur en lui apportant un complément de rémunération.

Les volières photovoltaïques produiront l'équivalent de la consommation électrique d'environ 1 300 habitants. La totalité de la production sera injectée sur le réseau public d'électricité. La vente de l'électricité permettra le financement intégral du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le type de structure envisagé s'adapte au terrain qui n'aura pas besoin d'être nivelé. Les eaux pluviales seront traitées naturellement et ainsi, leur écoulement restera inchangé. Le projet n'imperméabilisera pas le sol, une étude de sol avec des tests d'aptitude à la perméabilité et à la portance sera réalisée avant chantier pour s'assurer de la nature du sol.

Les volières seront pré-assemblées en usine et montées sur le site, les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant afin de ne pas perturber son activité. La concertation inclura aussi les riverains afin d'éviter les nuisances habituellement liées aux transports de matières premières, sachant que :

- > le mode constructif présente peu de nuisances sonores
- > structures légères montées grâce à de petits engins de levage
- > les engins sont récents, régulièrement entretenus et répondent aux normes en vigueur
- > les travaux seront réalisés en une seule phase
- > il n'y aura pas de travaux les jours fériés et le week-end.

L'emplacement de la base de vie et de la zone de stockage sera défini avec l'exploitant et sera en retrait de l'emprise publique.

Un tri sélectif sera mis en place sur le chantier pour une bonne gestion des déchets de constructions. Ces derniers seront évacués régulièrement vers un centre dédié.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La modernisation des volières permettra l'amélioration des conditions d'exploitation ainsi qu'une amélioration du bien-être animal.

La hauteur des volières photovoltaïques permettra notamment une plus grande habitabilité pour les oiseaux. Pour une même surface, le nombre de poteaux sera également très limité, favorisant ainsi le vol des oiseaux tout en diminuant le risque de collision. Les volières photovoltaïques offrent donc à l'exploitant un outil de travail moderne, durable et plus sûr, garantissant des conditions d'élevages et un confort animal améliorés. L'espacement de 8 mètre minimum prévu entre chaque structure permettra à l'éleveur de mettre en place une végétation arbustive et céréalière favorable aux oiseaux.

En phase d'exploitation, l'installation nécessitera environ une visite de maintenance par mois, et à chaque fois que de besoin en cas d'événement exceptionnel. Le site sera équipé d'un système de télégestion qui permettra le suivi à distance en temps réel de la production électrique, et sera équipé de caméras de protection.

A l'obtention des autorisations d'exploiter, un bail emphytéotique sera conclu entre la société UNITE et M. Lecorche, le propriétaire du site. En fin d'exploitation, les volières photovoltaïques seront démantelées, les panneaux solaires seront récupérés et recyclés selon la réglementation en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet de hangars types volières, objet de cette demande, sera soumis à un permis de construire selon l'article R-421-1 du code de l'urbanisme. Les panneaux seront installés sur des structures neuves.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface projetée au sol des hangars type volières	14 848,4 m ²
Emprise au sol du poste de transformation/livraison	25 m ²
Emprise au sol du local technique	20 m ²
Hauteur au faitage (volière)	6,5 mètres maximum
Hauteur à l'égout (volière)	2,5 mètres minimum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Source : https://www.geoportail.gouv.fr/carte
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	http://sig.reseau-zones-humides.org/
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Commune de Chapelle Vallon non concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisible Inondation (PPRI). Il existe cependant des PPRN (5) et PPRT (3) autour de la commune.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Zone de projet non concernée après vérification et échange avec la DDT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-des-aac
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les seuls travaux de terrassement concernent les locaux techniques
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucune implantation de remblai ne sera nécessaire
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Commune de Chapelle Vallon non concernée par un PPRI mais concernée par des PPRN et des PPRT. Après consultation de la DDT, la zone du projet n'est pas concernée
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Pendant la phase chantier : livraison des structures porteuses des ombrières des panneaux photovoltaïques et du câblage nécessaire au raccordement électrique.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Exception pendant la phase chantier, lors de la mise en place des structures porteuses des ombrières. Le chantier se déroule uniquement en période diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'y a pas d'impact lumineux pendant la période nocturne, le parc photovoltaïque ne sera pas éclairé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d’être cumulées avec d’autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les effets négatifs du projet sur l'environnement sont minimes et sont essentiellement dus à la phase travaux, les éléments suivants permettront de les éviter ou de les réduire :

- gestion des déchets par un tri sélectif lors de la phase chantier,
- adaptation de la phase chantier,
- utilisation d'engins récents, entretenus et répondant aux normes en vigueur.

Il est également prévu une remise en état des routes et du chemin utilisés pour le raccordement. Nous considérons que les impacts du raccordement sont nuls.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce site d'élevage déjà existant, a reçu les autorisations administratives nécessaires à son fonctionnement, ce projet de construction de hangars de type volières avec couverture photovoltaïques n'augmentera pas les risques sur l'environnement. En effet, le projet intègre et prend en compte les différents risques. Il se situe en dehors de toute zone soumise à aléas. Il se situe également en dehors de toute zone classée ou protégée.

Le chantier respectera une charte de chantier verte et n'entraînera pas de pollution. Il n'y a pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillements et pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité de l'élevage. De plus, le risque sanitaire est réduit grâce à la protection des mangeoires et abreuvoirs.

Nous pensons ainsi que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 7 : Note explicative du projet (comprenant une présentation succincte du groupe UNITE)	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MAUREAU

Prénom Stéphane

Qualité du signataire Directeur Général

À Lyon

Fait le 18 / 09 / 2024



Signature du (des) demandeur(s)